

Rapport de la sous-commission du budget 2013

Dicastère de Mme Nathalie Schallenberger

Composition de la sous-commission

Daniel Ziegler (POP)
Christophe Ummel (PLR), excusé
Pascal Bühler (PS), rapporteur

La sous-commission s'est réunie le mardi 25 septembre 2012, en présence de Mme Nathalie Schallenberger. Étaient également présents pour l'examen de leur service : Mme Viviane Houlmann et MM. Jean-Philippe Favre, Jean-Luc Kernén et Giacomo Laini (420 et 430), Mme Fabienne Cosandier, MM. Yves Scheurer et Tony Galvan (301, 311, 315 et 321), Mmes Ruth Hynek Hlavizna et Valérie Wyser-Attinger (483). M. Souhaïl Latrèche était excusé (482). M. Christian Haag (124). Le budget susmentionné a été passé en revue.

Ecole obligatoire

Dans les grandes lignes, les charges du personnel budgétées augmentent en raison de la régionalisation de l'école obligatoire qui est devenue tangible à la rentrée scolaire 2012, pour un effectif de 4'830 élèves, dont 320 provenant des communes avoisinantes. Le budget intègre ces derniers répartis dans les cycles 1 à 3. Cela représente une augmentation de 19 classes pour les communes des Ponts-de-Martel, de La Sagne, de Brot-Plamboz et des Planchettes. En ce qui concerne ces dernières, le coût de la régionalisation d'environ CHF 1,6 million est couvert par les recettes d'écolage que celles-ci versent à la ville (4521000).

Les effets de la régionalisation apparaissent à tous les postes financiers, ce qui rend l'examen et la comparaison des comptes plus laborieux, en raison notamment de l'augmentation du nombre de collèges et de classes. Une vue d'ensemble permettant de faire des comparaisons ne sera guère possible avant 2014.

Le coût d'une classe du cycle 1 et 3 est respectivement d'environ CHF 100'000.- et CHF 150'000.-.

Les appuis supplémentaires et l'encadrement des classes d'accueil (70 élèves au lieu de 25 à 30 élèves auparavant) entraînent une augmentation de deux classes en plus des deux classes existantes, soit quatre classes au total (deux classes d'accueil de 20 élèves et deux de 15). Ce soutien se déroule bien.

Le regroupement de l'accueil préscolaire et parascolaire au service de la jeunesse, puis dernièrement la création et le transfert du compte "Foyer de l'écolier" (365800) à l'instruction publique ont également une influence. Cela concerne environ 400 enfants.

A ce sujet, il est relevé qu'il est impératif et nécessaire qu'une collaboration efficiente avec le parascolaire soit maintenue. La sous-commission se demande si ce poste ne devrait pas néanmoins être rattaché au service de la jeunesse.

Dès 2013, il faudra également compter sur l'augmentation de 12 % à 13 % du taux de la contribution à la caisse de pensions (3041100).

Le coût de l'impression des brochures du projet Ecole-Musée tendant à renforcer la collaboration entre ces deux entités est également à budgéter (3101200).

Le budget dévolu au renouvellement du stock de l'équipement sportif scolaire (3102100) a également été maintenu à l'instar de celui de 2012.

L'engagement de trois civilistes en 2011 (un par secteur) a permis de fournir une précieuse aide aux enseignants et aux élèves. Actuellement, ils ne sont que deux, mais le troisième poste va être repourvu (3171500). Il en ira de même en 2013.

Les frais de déplacement des élèves en ville (3182400) augmentent de CHF 16'000.- en raison du système "Onde verte" qui supprime les tarifs préférentiels des cartes journalières.

L'introduction de la taxe au sac (3183850) grève également le budget.

Il faut s'attendre dès août 2013, à une augmentation budgétaire de 2,5 classes. De même, 2 périodes supplémentaires d'anglais seront données aux élèves du degré 7, ce qui portera le nombre total à 31 périodes enseignées pour les élèves.

Etant donné que le futur bâtiment scolaire Fantaisie 2 ne sera pas disponible pour l'école avant 2014, la location de CHF 200'000.- a été déduite du compte (4276000) et portée dans celui de la gérance communale.

Le compte "Subventions diverses" (4608000) comprend en particulier les subventions fédérales (à titre d'exemple, des projets pour enfants migrants ont été financés par l'Office fédéral idoine).

Finalement, il est constaté que l'école obligatoire ne dispose que d'une faible marge de manœuvre par rapport aux prescriptions cantonales. Le nombre de classes à ouvrir fonctionne "par moyenne", de 12 élèves minimum à 24 élèves maximum, tout en tenant compte par exemple du lieu de domicile des élèves, des degrés et du nombre de classes disponibles dans les collèges. Une classe "standard" est constituée d'environ 20 élèves pour le cycle 3, de 19 élèves pour le cycle 2 et de 18 élèves pour le cycle 1.

Un projet d'adaptation des collèges pour les nouveaux besoins scolaires en relation avec le parascolaire sera soumis, sous forme de rapport, au Conseil général courant 2013, qui concerne notamment l'extension échelonnée des trois collèges des Forges, de Bellevue et de Numa-Droz.

Service communal de l'action sociale

M. Yves Scheurer participe à sa dernière séance de sous-commission avant de prendre sa retraite à la fin de cette année, après plus de 29 ans et quelques mois passés au sein de notre collectivité publique. Mme Fabienne Cosandier occupera sa fonction dès le 1^{er} janvier prochain avec une structure quelque peu remaniée.

Un poste à 50 % d'assistant social (3011100) doit être créé en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, en partie due à la modification de la LACI et en conformité aux directives cantonales en matière de subvention. Trois postes administratifs liés à l'introduction dès le 1^{er} janvier 2014 de la troisième étape des guichets sociaux régionaux (GSR) sont également budgétés pour octobre 2013. Cette importante amélioration administrative permettra l'ouverture et la gestion d'un dossier unique par personne ou famille pour l'accès à cinq prestations sous conditions de ressources.

De plus, une gestion électronique des dossiers a été instaurée pour les dossiers d'aide sociale depuis le mois d'avril 2012. Cette méthode permet une décharge des assistants sociaux et évite de devoir prévoir plus de postes mais charge par contre le secteur administratif. De ce fait, un poste supplémentaire administratif est aussi nécessaire.

Une augmentation de 1,9 poste à 2,5 postes administratif pour l'AVS est également budgétée dès octobre 2013 (3011100). Ce poste n'est pas intégré dans les guichets sociaux, car il s'agit d'une aide complémentaire de la LAVS. La caisse de compensation impose aussi dans ce domaine des révisions plus fréquentes des prestations complémentaires et ce secteur est surchargé en permanence.

L'augmentation du compte "Frais d'administration et généraux" (3191000) est due aux futures transformations du bâtiment de l'office de l'aide sociale et représente des frais de déménagement interne de mobilier. En effet, il faut se rappeler que ledit office souffre depuis de nombreuses années d'un manque d'espace et de bureaux et qu'il va devoir faire face, au 1^{er} janvier 2014, à d'importantes missions nécessitant du personnel supplémentaire. A cette fin, il va procéder, dans les volumes actuels, à des travaux d'adaptation des locaux existants, avec en particulier l'utilisation des galetas, la mise en conformité thermique du bâtiment et la pose d'un ascenseur, ainsi que la modification de la structure d'accueil nécessaire en raison de l'augmentation prévisible du taux de fréquentation de l'office. Une demande de crédit de CHF 1'374'000.- sera requise prochainement du Conseil général.

Le compte "subventions cantonales" (4611000) est une estimation. Le canton prend en charge 40 % des montants correspondants à la charge en personnel de l'office.

Le nombre de dossiers par assistant social "admis" par le canton est de 100 dossiers, plus ou moins 20. La ville de La Chaux-de-Fonds est chroniquement dans la bordure supérieure.

La diminution des charges du personnel de la Maison de retraite budgétée (3016100) résulte d'une ventilation liée au salaire inférieur de la future cheffe de service par rapport au salaire actuel du chef de service.

Les comptes de cet objet sont équilibrés, voire excédentaires. La sous-commission se demande s'il n'y aurait pas lieu de verser dorénavant les bénéficiaires dans un fonds de rénovation spécifique en lieu et place des comptes généraux communaux.

La remarque concernant le "Centre d'accueil social Caritas" (3654700) doit être corrigée en traçant les mots "Renoncement du (...)". En effet, le prélèvement sur un fonds est prévu pour financer le loyer. Il s'agit d'un projet d'insertion. A ce sujet, il est relevé qu'il ne faut pas défavoriser d'autres "établissements sociaux", tels qu'Ekir ou l'ex-Fontana. Chacun doit pouvoir se maintenir, car ils sont complémentaires. Lesdits établissements rencontreront prochainement la cheffe du dicastère.

Sur recommandation de l'association des communes neuchâtelaises (ACN), le budget de l'aide humanitaire (3654600) a été défini à raison de CHF 1.- par habitant. Un projet sur un moyen terme est en cours dans ce domaine avec Latitude 21 (fédération neuchâtelaise d'aide au développement).

Le compte "Politique sociale" (3654900) comprend en particulier une participation pour le Village des artisans de CHF 100'000.- (en lieu et place de CHF 60'000.- dans les comptes 2011, qui ne comprenaient cette subvention que pour une partie de l'année).

Le compte "Sacs poubelles destinés aux familles" (3661900) est une nouvelle rubrique liée à l'introduction de la taxe au sac au 1^{er} janvier 2012 et sur décision du Conseil communal.

Le budget des deux crèches communales Chat Telot (314) et de la Ferme Gallet (318) sont désormais du ressort du service de la jeunesse.

Le planning familial a été transféré en juillet 2012 du service de l'action sociale au centre de santé scolaire. A l'exception du 10 % du salaire du chef de centre de santé scolaire qui est incorporé dans le compte "Traitements du personnel" (3011100), il n'y a aucune modification particulière du compte Planning familial

M. Yves Scheurer tient à remercier les commissaires qu'il a eu l'occasion de côtoyer durant son activité pour leur écoute attentive et leur bonne compréhension des actions sociales.

Centre d'orthophonie

Le chiffre figurant dans le compte "Recettes" (4347200) est un montant estimatif qui est donné sur la base de la convention tarifaire passée avec l'Etat de Neuchâtel, valable – bien que dénoncée – jusqu'au 31 décembre 2013. Des négociations sont menées avec le canton d'entente avec les trois villes.

Au centre d'orthophonie, les délais de prise en charge et de traitement sont respectivement de 2 et de 6 mois. A la suite de la mise en place d'un contrôle et du paiement des séances manquées, il est constaté une diminution des absences non excusées.

Le centre d'orthophonie vit actuellement une période dense en raison de la mise en place et en application du nouveau système de gestion et facturation administrative, appelé "DORI", également employé à Neuchâtel.

Un départ à la retraite était prévu pour la fin 2012. Malheureusement cette personne vient de décéder. Ce poste à 50 % sera repourvu dès que possible

Centre de santé scolaire

L'absence de M. Souhail Latrèche est excusée.

Le compte traitement du personnel (3011100) a diminué. Cette diminution provient d'un départ d'une employée. Son poste ne sera pas repourvu, mais fera l'objet d'un mandat de prestations d'entente avec le service financier, raison pour laquelle un nouveau compte a été créé. Il s'agit du compte "Prophylaxie dentaire" (3189250) budgété en 2013 et qui n'apparaît pas dans les années antérieures.

Le compte "Ville Santé OMS" (3189980) est nettement inférieur à celui budgété en 2012 en raison de l'absence en 2013 de l'organisation d'un congrès en notre ville. Ce projet reste d'actualité et M. Latrèche est devenu membre du bureau exécutif.

Service juridique

Le service juridique nouvellement rattaché au dicastère de l'instruction publique, santé et affaires sociales, est composé de deux avocats, Mes Matthieu Bois et Christian Haag, polyvalents et travaillant respectivement à 90 et 80 %. Il ne dispose pas de secrétariat direct mais peut compter sur l'appui apprécié des secrétariats de direction.

Service transversal de part sa nature, il est amené à traiter des procédures et problèmes juridiques de droit public et privé pour tous les dicastères et services communaux.

Ponctuellement, quelques dossiers font l'objet de mandats extérieurs, plus particulièrement lorsque le for est hors canton ou si le dossier requiert des compétences spécifiques dans un domaine donné. La rareté des mandats extérieurs explique l'absence de poste ad hoc dans le budget.

Une augmentation est budgétée au compte "Formation du personnel – métier" (3091000) aux fins que le service juridique puisse suivre quelques séminaires, destinés à assurer la formation continue des deux collaborateurs.

Aucun "Honoraires facturés" n'est budgété, au contraire des comptes 2011, car il n'est pas prévu d'en facturer (à CHF 150.- l'heure, prix coûtant défini par le Conseil communal) auprès de VADEC ou de VITEOS.

Le budget a été soumis à la Commission de l'action sociale lors de sa séance du 21 septembre 2012, qui l'a accepté à l'unanimité des membres présents.

Un remerciement tout particulier va à M. Yves Scheurer pour son engagement continu et précieux à la "cause sociale". Nous lui souhaitons une agréable retraite.

Le rapporteur
Pascal Bühler